

Compte rendu de la séance du 07 février 2023

Présents : Parvé E, Bouju S, Gavazzi D, Renard M, Haite A, Jolé M, Tisserant B, Bontemps D, Aubry O, Vinot T.

Demande d'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Excédent de trésorerie/placement sur compte à terme.
- Modification du loyer logement de la poste.

Le conseil municipal accepte l'ajout de ces deux points.

1) Election du secrétaire de séance.

S Bouju est élu à l'unanimité

2) Approbation du dernier compte rendu du 24/11/2022

En l'absence de remarque, le compte rendu est validé à l'unanimité.

3) Présentation des tarifs de prestations 2023 Jean-Marie RENARD

Présentation des tarifs de prestations de Monsieur Jean-Marie RENARD pour l'année 2023 :

- Déneigement	56.00 euros H.T.
- Salage	47.00 euros H.T.
- Manutention manitou	56.00 euros H.T.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité les propositions tarifaires horaires présentées.

4) Mise en accessibilité de l'école et création de sanitaires.

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Projet : Mise en accessibilité de l'école et création de sanitaires

La commune souhaite répondre à trois objectifs avec la création de sanitaires par extension de son bâtiment :

- Rendre accessible son bâtiment afin de les mettre en conformité aux règles d'accessibilité définies par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.
- Offrir des sanitaires aux normes de confort aux enfants sans obliger les élèves à sortir à l'extérieur du bâtiment l'école primaire aux personnes à mobilité réduite.
- Garantir la sécurité des élèves et optimiser la surveillance.

Montant total des travaux HT : 104 000€ + 16 000€ de maîtrise d'œuvre soit 120 000€

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR. Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Union européenne		
Etat DETR	40%	48 000€
Etat DSIL		
Etat - autre		
Conseil régional Grand Est	30%	36 000 €
Conseil départemental des Vosges	10%	12 000€
Autre		
Autre		
Sous-Total financement public (80 % maximum)	80%	96 000€
Fonds propres	20%	24 000€
Emprunts		
Sous-total collectivité	20%	24 000€
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100%	120 000€

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement sous réserve de l'accord des financeurs;

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges

5) Rénovation de l'éclairage public

Représentation du devis de Vincent Mangenot, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis.

6) Fixation de l'indemnité de l'agent recenseur.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le versement d'une indemnité de recensement d'un montant de 500 Euros à Madame Marie-Françoise BALLAND, pour avoir effectué le recensement de la population pour l'année 2023.

7) Demande de subvention AFMTELETHON.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe comme suit le montant de la participation communale à l'association AFMTELETHON pour un montant de 50.00 €.

8) Renouvellement adhésion AMR 88.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion à l'association des Maires Ruraux des Vosges.

Le montant de l'adhésion s'élève à 105.00 € pour l'année 2023.

9) Vote de la Taxe Locale de la publicité extérieure.

L'Union de la Publicité Extérieure, organisation professionnelle représentant les entreprises d'affichage et de publicité extérieure, est chargée de recenser chaque année pour le compte de ses adhérents la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicable dans l'ensemble des communes de France.

Le Maire, dans le cadre d'une continuité des pratiques, propose de ne pas appliquer de taxe pour l'année 2023 et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette proposition.

Après débat et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de proroger les dispositions prises dans la délibération n° 2018- 003.

10) Rapport sur la qualité et le prix de l'eau - service public

Monsieur Thierry VINOT, Président du Syndicat des Eaux, présente le rapport sur la qualité et le prix de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ce rapport et le valide à l'unanimité.

11) Placement de Trésorerie - Ouverture de Compte à terme.

La commune détient des fonds sur le budget forêt, suite aux revenus exceptionnels de la tempête 1999. Fonds actuellement sans rémunération depuis le printemps 2022.

La commune de Ménil-sur-Belvitte décide de placer la somme de 212 000.00 € sur un compte à terme, pour une durée de 12 mois, au taux nominal 2.82 %. L'origine des fonds provient des recettes de ventes de biens tirés de l'exploitation du domaine, réalisées à la suite de catastrophes naturelles ou technologiques dues aux intempéries de décembre 1999.

Le conseil municipal autorise le maire à ouvrir le compte à terme.

12) Augmentation du loyer appartement RDC de la Poste.

Suite au départ de la locataire du logement du RDC sis 10 Route de Baccarat. Proposition de passer le loyer à 300.00 €. A cela viennent s'ajouter les provisions sur charge de chauffage de 100.00 €, avec régularisation annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette proposition de loyer.

Question diverses :

- Point rénovation de la salle polyvalente : état d'avancée des travaux.
- Présentation du projet d'installation d'une Maison d'Assistantes Maternelles : le conseil s'interroge sur la viabilité du projet, sur le cout d'une telle infrastructure, point à revoir.
- Demander à l'entreprise Vichard la problématique de raccordement à la fibre le long de la RD 435.

Séance levée à 22h10.

Le secrétaire de séance



Le maire

